



Don manuel et succession future

Par **mfrance89**, le **04/08/2010** à **11:33**

Bonjour,

nous sommes 4 enfants et notre plus jeune soeur a bénéficié en 2000 d'un don manuel de mes parents (15000 €, ceci a constitué une partie d'apport pour l'achat de sa maison en 2000.

A la date d'aujourd'hui, elle a vendu cette même maison

Mes parents sont toujours vivants

Ce don manuel sera-t-il rattaché à la succession et dans quelles conditions.

merci